

**CONSEIL MUNICIPAL  
23 MAI 2020**

**ADMINISTRATION GENERALE  
ELECTION DU MAIRE**

**NOTICE EXPLICATIVE  
(Rapporteur : Le doyen d'âge de l'assemblée)**

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Cette élection se déroule sous la présidence du doyen de l'assemblée en vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## CONSEIL MUNICIPAL 23 MAI 2020

### ADMINISTRATION GENERALE ELECTION DU MAIRE

#### PROJET DE DELIBERATION

Le doyen d'âge de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

XXXX sollicite deux volontaires comme assesseurs (le benjamin et le doyen de l'assemblée) : XXXX et XXXX acceptent de constituer le bureau.

XXXX demande alors s'il y a des candidats.

XXXX propose la ou les candidature (s) de XXXX au nom du groupe « XXXX ».

XXXX enregistre la ou les candidature (s) de XXXX et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

XXXX proclame les résultats :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	XXXX
* Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	XXXX
* Suffrages exprimés :	XXXX
* Majorité requise :	XXXX

A obtenu ..... : XXXX voix

XXXX ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. XXXX prend la présidence et remercie l'assemblée.